



AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES

Paris, le 27/06/2022

Décision d'homologation n°

Infrastructure de Gestion des Clés (IGC) Carte

La Directrice de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), autorité qualifiée en sécurité des systèmes d'information (AQSSI),

Vu le décret n°2010-112 du 2 février 2010 sur les échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, pris pour application de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relatives aux échanges électroniques entre les usagers et les et les autorités administratives et entre les autorités administratives, et notamment son article 14 relatif à la conformité au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2016 portant désignation et attribution des autorités qualifiées en sécurité des systèmes d'information du ministère de l'intérieur ;

Vu la circulaire du Premier Ministre n°5725/SG du 17 juillet 2014 relative à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat (PSSIE) ;

Vu la circulaire du Secrétaire général, Haut fonctionnaire de défense, n° NOR INTA1506688C du 10 mars 2015, relative à la politique de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'intérieur (PSSI-MI) ;

Vu la précédente décision d'homologation de l'IGC Carte prononcée pour un an en date du 11/11/2021 soit jusqu'au 11/11/2022 ;

Vu l'étude du dossier d'homologation fourni, démontrant que l'ensemble des mesures de sécurité pour rendre résiduels, et par conséquent acceptables, les risques liés à l'IGC Carte ont été appliquées ; Entendue la commission d'homologation dans sa réunion du 27 juin 2022 ;

DECIDE :

Article 1 : L'homologation pour une durée de **deux années** de l'IGC Carte, soit à compter du 27/06/2022 jusqu'au 26/06/2024.

Article 2 : En cas de modification du périmètre du système ou de son environnement ou d'incident de sécurité, la commission d'homologation est saisie pour se prononcer sur la présente homologation.

Article 3 : Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et le chef de la Direction du Digital et des Technologies de l'ANTS, responsable de la maîtrise d'ouvrage de l'IGC, sont chargés de veiller à la mise en œuvre permanente des actions de sécurité relatives à l'infrastructure.

La Directrice de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés
Anne-Gaëlle BAUDOUIN